

Going Home

Aide au retour : un changement de perspective

Editorial décembre 2019

Chères lectrices, chers lecteurs,

Offrir aux requérant(e)s d'asile une procédure d'asile rapide et équitable est la mission que le SEM, en collaboration avec les cantons, les communes et la population, se doit d'accomplir.

Le 5 juin 2016, le projet concernant la restructuration du domaine de l'asile a été accepté par 66,8% des votant(e)s qui ont ainsi ancré dans la loi sur l'asile l'objectif d'accélérer les procédures d'asile.

Pour satisfaire à ces objectifs de célérité, comme vous le savez, toutes et tous les intervenant(e)s de la procédure ont été réunis sous un même toit. C'est ainsi qu'en Suisse, depuis le 1er mars 2019, les procédures d'asile sont menées dans six régions disposant d'un centre fédéral pour requérants d'asile (CFA) assumant des tâches procédurales et sept CFA n'assumant pas de fonctions procédurales (centres d'attente et de départ).

Le SEM est responsable de l'exploitation des centres et du traitement des demandes d'asile. C'est pourquoi, désormais, la plupart des procédures d'asile sont traitées et bouclées dans les CFA et les retours sont systématiquement considérés dès le début et non plus comme jusqu'alors, dans les cantons, généralement après avoir reçu une décision négative. Le retour est donc abordé dès le début et pas seulement après réception de la décision négative – un moment incontestablement difficile. L'un des objectifs du nouveau système d'asile est de promouvoir davantage le retour volontaire et de continuer à développer l'aide au retour.

Le 4 juin 2018, la conseillère fédérale de l'époque, Mme Sommaruga, décidait de confier le conseil en vue du retour dans les CFA à l'OIM et aux services-conseils cantonaux en vue du retour. En poursuivant sa collaboration avec ses partenaires actuels, le SEM entend assurer le maintien de compétences et de processus éprouvés afin de mettre en œuvre avec succès les procédures accélérées dans le domaine de l'asile.

Le mandat des services-conseils en vue du retour dans les CFA fait partie intégrante du suivi de la restructuration. Sa durée est provisoirement limitée à deux ans et le SEM procèdera à une évaluation au bout d'un an et demi. Au besoin, des modifications seront apportées aux compétences ou aux processus.

La dernière édition 2019 de cette newsletter est ainsi consacrée aux premières expériences de retours volontaires avec une aide au retour depuis les CFA. Cette édition propose alors, après un premier bilan de l'aide au retour dans les CFA, quatre articles passionnants à partir d'une perspective différente provenant de plusieurs CFA.

Puis nous nous rendrons en Bosnie-Herzégovine et en Irak, et nous terminerons par quelques nouvelles de Florian Brändli qui travaille actuellement au Ghana.

Je vous souhaite une agréable lecture, et de très bonnes fêtes de fin d'année !

Beat Perler, Chef de la Section Bases du retour et aide au retour

Contenu

1. Dossier : Premières expériences de l'aide au retour dans les centres fédéraux d'asile (CFA)

- Conditions-cadres
- Premiers résultats

2. Echos des CFA

- CFA de Zurich
- CFA de Berne
- CFA de Perreux
- CFA de Vallorbe

3. Compte-rendu sur le retour au pays

- Voyage de service du SEM en Bosnie et Herzégovine
- Visite de monitoring SEM et OIM en Irak

4. Divers

- Brochures RAZ
- Sondage RüKo
- Florian Brändli au Ghana



Going Home

Aide au retour : un changement de perspective

1. Thème principal : Premières expériences de l'aide au retour dans les centres fédéraux d'asile (CFA)

Conditions-cadres et premiers résultats

Thomas Lory, SEM

Contexte

Dans le nouveau système de l'asile, la question du retour est systématiquement abordée dès l'arrivée du requérant ou de la requérante au CFA alors que dans les cantons elle ne l'était généralement qu'à la suite d'une décision d'asile négative, soit à un moment particulièrement sensible. La réussite de la mise en œuvre de la loi sur l'asile révisée semble dépendre principalement des facteurs ci-après.

- Procédure accélérée : les expériences faites avec la procédure en 48 heures ont d'ores et déjà montré qu'une décision rapide favorisait la disposition des personnes concernées à retourner dans leur pays d'origine.
- Procédure Dublin et procédure accélérée: le départ des requérant(e)s d'asile débouté(e)s est en principe organisé directement à partir du CFA.

En ce qui concerne les retours volontaires et les retours dans les délais impartis, les modifications suivantes ont apporté des améliorations tangibles :

- l'évaluation, par le conseiller juridique, des chances d'obtenir l'asile ou un séjour temporaire ;
- la présence de tous les acteurs essentiels au sein du CFA (canaux de communication courts) ;
- les entretiens de départ menés par le SEM au sujet des options de retour ;
- la hausse des prestations d'aide au retour et leur caractère dégressif (les requérant(e)s qui partent rapidement sont récompensé(e)s par des prestations plus élevées).

Premiers résultats

Depuis la mise en place du système dégressif, en mars 2019, 460 personnes ont quitté la Suisse volontairement ou dans les délais impartis en bénéficiant d'une aide au retour à partir d'un CFA (situation fin octobre 2019). Cet effectif représente

– compte tenu du nombre de demandes d'asile (léger recul) et du taux de protection (idem) – une hausse de 38 % par rapport à la même période de l'année précédente (327 départs).

Le nombre de départs à partir des cantons reste constant : 325 au cours des neuf premiers mois de 2019 contre 333 durant les trois premiers trimestres de 2018). Cependant, la tendance est à la baisse depuis plusieurs mois, ce qui signifie que SEM 2019 commence à produire ses effets avec un certain décalage.

Quelques chiffres-clés concernant les départs enregistrés durant la période de mars à octobre 2019 :

- taux de départ : 4,8 % (2018 : 3,2 %) ;
- durée de séjour moyenne dans un CFA : 51 jours
- 76 % des départs se font à partir d'un CFA assumant des tâches procédurales ;
- 53 % des personnes qui rentrent dans leur pays le font avant de connaître l'issue de leur demande d'asile ;
- 38 % des personnes ayant quitté la Suisse faisaient l'objet d'une procédure Dublin ;
- le montant moyen de l'aide au retour est de 1069 francs par personne.

2. Echos des CFA

Si Kant travaillait dans l'aide au retour – un joyeux pamphlet sur le libre arbitre

Pascal Benjamin Schwarz, SEM - CFA Zurich

En matière de retour volontaire, tout le monde est d'accord ! Partisans de gauche ou de droite, requérant(e)s d'asile ou représentant(e)s juridiques, contribuables ou encore fonctionnaires, toutes et tous sont du même avis : celles et ceux qui souhaitent rentrer volontairement dans leur pays d'origine doivent pouvoir le faire. Quelqu'un n'est pas d'accord ? C'est ce que je pensais.

Ce n'est plus un secret, le modèle de retour conçu par le centre pilote de Zurich est une réussite ! Ce modèle est appliqué à l'échelle nationale dans tous les centres fédéraux pour requérants d'asile depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'asile révisée. Nous informons désormais immédiatement les

Going Home

Aide au retour : un changement de perspective

requérant(e)s d'asile qu'ils et elles ont la possibilité d'opter pour un retour volontaire. Plus les personnes se décident rapidement, plus l'aide au retour qui leur est versée est élevée. Quant à celles qui peuvent entrer sans visa en Europe, nous ne leur accordons pas d'aide matérielle mais leur payons un billet d'avion pour rentrer chez elles. Naturellement, celles qui ont besoin de la protection de la Suisse n'envisagent pas sérieusement cette possibilité. En principe, l'aide au retour est ouverte à toutes et tous, même à celles et ceux qui se mettraient en danger en rentrant au pays.

Fort heureusement, nous autres fonctionnaires sommes des disciples fidèles de Kant. Le libre arbitre est notre maître-mot ! Tout le monde peut déposer une demande d'asile, à condition de réussir à atteindre la Suisse. Tant que nous n'avons pas statué sur la demande d'asile, la personne concernée peut rentrer volontairement chez elle. Par contre, lorsque nous avons décidé qu'elle n'est pas menacée dans son pays ou qu'elle peut obtenir la protection souhaitée dans un autre pays, nous lui expliquons qu'elle doit quitter la Suisse. Un retour volontaire n'est alors plus possible. Les personnes concernées s'étant vu intimer l'ordre de quitter la Suisse, le retour ne peut plus se faire que de manière autonome et dans les délais prescrits. Kant nous a enseigné que pour être libre, une décision doit être l'expression d'un choix entre des alternatives. Et ce choix doit être déterminé par la personne elle-même. Bien évidemment, nous ne devons exercer aucune pression qui influencerait de façon significative la personne. En somme, les requérant(e)s d'asile ont le choix entre rentrer volontairement ou attendre l'issue de la procédure d'asile en Suisse. En cas de rejet de leur demande, ils ou elles doivent s'acquitter de leur obligation de quitter le pays. Le choix se résume alors à rentrer de manière autonome et dans les délais prescrits, c'est-à-dire sans faire l'objet de mesures de contrainte, ou à rentrer sous contrainte et sous la surveillance des autorités. Logiquement, cette seconde option n'est guère populaire.

Que le retour soit volontaire ou non, l'aide au retour constitue le principal instrument étatique pour réduire le nombre de personnes qui séjournent illégalement en Suisse. Si le succès du nouveau modèle se poursuit, le canton de Zurich - qui, comparativement

aux autres cantons, exécute un grand nombre de renvois - comptera bientôt davantage de personnes quittant le pays volontairement ou dans les délais prescrits que de personnes renvoyées sous la contrainte. Bien entendu, ce système de la carotte et du bâton ne fonctionne pas sans bâton.

En 2019, près de 55% des requérant(e)s d'asile ont obtenu le droit de rester en Suisse. Dans la région procédurale de Zurich, 10% de tout(e)s les requérant(e)s d'asile ont opté pour un retour volontaire ou dans les délais prescrits ! L'aide au retour nous permet de tenir compte de la volonté d'un nombre grandissant de personnes et d'économiser des sommes considérables dans le domaine de l'aide sociale. Il faut savoir que, dans le canton de Zurich, la détention en vue du renvoi coûte plus de 200 francs par personne et par jour. Par conséquent, l'aide au retour versée (en moyenne 1700 francs) est amortie en seulement neuf jours...



CFA Zurich

Avant le 1er mars 2019, les personnes qui faisaient l'objet d'une procédure Dublin ne pouvaient retourner volontairement dans leur pays d'origine que sous certaines conditions. Qui plus est, l'aide au retour matérielle était exclue. La priorité était alors à la procédure Dublin. Nous refusons les retours volontaires dans le pays d'origine lorsqu'il s'avérait possible et plus rapide de transférer les requérant(e)s d'asile vers les pays européens compétents pour mener la procédure d'asile et de renvoi. En appliquant cette pratique, la Suisse a contribué à ce que les personnes concernées soient toujours plus nombreuses à errer en toute illégalité en Europe

Going Home

Aide au retour : un changement de perspective

avant, parfois, d'être à nouveau transférées vers le pays européen compétent. Or quand ce pays ne peut pas leur obtenir de papiers ou ne peut organiser de renvois vers le pays d'origine, l'odyssée de ces cas désespérés ne prend même pas fin lorsqu'ils songent à un retour volontaire. L'administration européenne appelle ces personnes « réfugiés en orbite ».

Depuis le 1er mars 2019, cette situation s'est quelque peu améliorée ! En effet, les personnes en procédure Dublin ont désormais elles aussi accès à l'aide au retour. A titre d'exemple, 43 % des personnes qui sont rentrées volontairement dans leurs pays depuis le canton de Zurich se trouvaient en procédure Dublin.

Tout va bien dans le meilleur des mondes ? Non, pas tout à fait. Le nombre de requérant(e)s d'asile qui optent pour un retour volontaire n'atteint pas encore des sommets. Les requérant(e)s qui présentent des problèmes médicaux doivent surmonter des obstacles parfois exagérément élevés pour rentrer volontairement dans leurs pays. Or de nombreuses personnes candidates au retour relèvent de cette catégorie. À Zurich, beaucoup d'entre elles connaissent des problèmes de drogue. Quel que soit l'échelon étatique, nous autres autorités concernées avons souvent du mal à tenir compte de la volonté des requérant(e)s d'asile de rentrer lorsqu'ils ou elles présentent des problèmes médicaux. Si notre code civil, empreint de l'œuvre de Kant, considère que tous les êtres humains sont en principe capables de discernement, nous renversons les choses pour cette catégorie de personnes. Désormais, les médecins doivent systématiquement attester qu'un requérant ou une requérante d'asile qui présente des problèmes de santé est capable de prendre une décision éclairée et réfléchie concernant un retour dans son pays d'origine. Kant ferait la grimace. Quant aux médecins de la région de Zurich, ils ne sont guère convaincus du bien-fondé de la mesure. D'une part, le code civil s'applique également aux patient(e)s, si bien que chaque personne est en principe capable de discernement. Cette capacité ne doit être examinée de plus près que si des éléments permettent manifestement de la mettre en doute. D'autre part, les médecins consultés ne connaissent généralement pas bien les requérant(e)s d'asile, ce qui rend une telle évaluation difficile dans tous les

cas.

De quoi avons-nous peur exactement ? Que les requérant(e)s d'asile vulnérables ne soient pas capables d'évaluer les conséquences de leur libre arbitre ? Sommes-nous davantage en mesure de le faire ? En conséquence, les candidat(e)s au retour qui présentent des problèmes médicaux ne parviennent souvent pas à rassembler les documents nécessaires ou alors les autorités internationales impliquées estiment que les chances d'intégration sont faibles, alors même que le SEM considère que le retour est raisonnablement exigible. Les personnes concernées sont confinées à l'aide d'urgence alors qu'elles préféreraient rentrer chez elles. Depuis mars 2019, la région de Zurich a dû rapatrier sous contrainte dix personnes, la majorité d'entre elles des Géorgiens aux prises avec des problèmes d'addiction, car les médecins ne pouvaient ou ne voulaient pas remplir les formulaires nécessaires pour un retour volontaire.

Les services nationaux comme internationaux, le SEM et les cantons ont donc encore de quoi faire ! Il s'agit de lever les obstacles bureaucratiques, de continuer à promouvoir les retours volontaires mais également de tenir compte de l'art. 13, al. 2, de la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU, à savoir que toute personne a le droit de revenir dans son pays.

Conseil en vue du retour dans le nouveau système

Verena Sidibé-Grabscheid, OIM - CFA Berne



BAZ Bern

Il est 9h55, je jette encore un œil à la liste des personnes nouvellement arrivées. D'où viennent-

Going Home

Aide au retour : un changement de perspective

elles, quelles langues parlent-elles ? Je choisis mes brochures d'information en conséquence, je prends la liste avec les noms sous le bras et je dévale les escaliers. Quelques personnes sont déjà assises dans la salle d'attente. Mon but est de les informer individuellement sur les possibilités d'un retour volontaire. Ce n'est pas toujours facile avec la barrière de la langue.

Dans l'ancien système, on pouvait attendre un peu et constituer des groupes plus grands et homogènes sur le plan de la langue. Dans ce type de groupes, on trouvait généralement quelqu'un capable d'aider pour les traductions si c'était nécessaire.

Dans le nouveau système cadencé avec ses délais raccourcis, l'important c'est d'informer les requérant(e)s d'asile aussi rapidement que possible sur les retours volontaires et sur les délais à respecter. Ainsi, les intéressé(e)s peuvent s'annoncer au plus vite et bénéficier des prestations maximales. Cependant, mes collègues conseillers et conseillères en vue du retour et moi constatons que la plupart des requérant(e)s d'asile attendent jusqu'à la décision d'asile et ne se prononcent qu'ensuite. Qui plus est, le nombre de personnes autorisées à mener un projet est selon moi plus faible avec l'entrée en vigueur du nouveau système. Ce phénomène est sans doute davantage lié aux pays de provenance qu'à un manque d'informations sur le retour volontaire, car nos partenaires du SEM, de l'encadrement et de la représentation juridique attirent régulièrement l'attention des requérant(e)s sur la possibilité du retour volontaire. La mise en place de cette coopération était d'ailleurs l'un des principaux points qui nous ont occupés après le changement de système.

Nouveaux partenaires, nouveaux visages chez des partenaires de longue date et nouveaux processus. Il a donc fallu apprendre à se connaître, échanger régulièrement, entretenir les contacts et comprendre nos tâches respectives. Bien sûr, trouver ses marques et gérer les nouveaux processus ne s'est pas fait du jour au lendemain. Des relations sereines permettent de discuter des questions que nous nous posons, de débattre des critiques soulevées et de trouver ensemble des solutions. Et pourquoi pas d'échanger sur la terrasse pendant la pause de midi par une belle journée ensoleillée...

Premières expériences RAZ

Jean Quartarolo, OIM – CFA Perreux

L'aventure de l'aide au retour à Perreux a commencé - contrairement aux autres centres fédéraux pour requérants d'asile (CFA) - une année plus tôt, soit au printemps 2018. La région romande a en effet servi de projet-pilote à la mise en œuvre de la réforme sur l'asile.



CFA Perreux

Avec un léger recul donc, nous pouvons dire aujourd'hui que la transition entre l'aide au retour à partir des CEP et celle à partir des CFA s'avère globalement positive. Elle a pourtant représenté différents défis. Un des premiers a été celui d'apprendre à collaborer avec une nouvelle équipe de personnes de contact (focal points), désormais appelés spécialistes retour. Auparavant, le modèle était celui d'un tandem entre un conseiller ou une conseillère de l'OIM et une personne de référence du SEM (focal point). Désormais nous sommes passés, à Perreux, à trois spécialistes retour. La chance ou la sagesse à Perreux a été que les spécialistes retour en question ont très vite saisi à quel point le pragmatisme était un élément-clé en vue de la réussite du programme d'aide au retour sur le site et plus largement dans toute la Romandie. Ainsi, pour toutes les difficultés rencontrées, que ce soit l'accès à des traductrices et traducteurs officiels du SEM, le traitement des cas médicaux, une certaine parcimonie dans les transferts de bénéficiaires, les spécialistes retour de Perreux se sont toujours montré(e)s d'une ouverture et d'une disponibilité sans faille.

Going Home

Aide au retour : un changement de perspective

L'apparition d'un nouveau partenaire en charge de la protection juridique des requérant(e)s d'asile (en Romandie, Caritas) a aussi constitué une nouveauté à laquelle il a fallu nous adapter. Ceci dit, par des rencontres et séances avec les responsables concerné(e)s, nous avons aisément réussi à créer des mécanismes de collaboration de sorte qu'une personne souhaitant rentrer dans son pays, voire ayant peu de chances de succès dans le cadre de sa demande d'asile, puisse être référée par le service juridique au conseiller ou à la conseillère de l'OIM.

L'offre relative à l'aide au retour et à la réintégration est également quelque peu différente quant à son contenu, mais surtout au niveau de sa philosophie. En effet, nous sommes passés à un système dégressif à trois phases, lequel détermine les montants alloués ainsi que l'accès ou non à un projet de réintégration socio-professionnelle. Pour cette raison en particulier, la communication relative à l'aide au retour est intensifiée et accélérée. En effet, un voire deux jours après leur arrivée, nous informons les migrant(e)s sur l'option de l'aide au retour dans une salle d'attente en les sensibilisant au fait que le système est dégressif. Cette information est répétée au travers de présentations tous les quinze jours devant tous les requérant(e)s majeur(e)s dans un grand réfectoire. Enfin, des entretiens confidentiels complètent ces étapes informatives. Des flyers, des posters et à terme un film sur l'aide au retour à Perreux soutiennent également la communication relative à l'aide au retour.

Ainsi, après 18 mois de mise en œuvre du programme d'aide au retour dans le plus grand centre fédéral pour requérants d'asile, nous pouvons dire que l'aide au retour à Perreux est « sur les bons rails » et qu'elle est prête à faire face à l'avenir.

L'aide au retour depuis le Centre de départ de Vallorbe

Thierry Charbonney, CVR VD – CFA Vallorbe

Depuis mars 2019, le bureau de conseils en vue du retour du canton de Vaud a repris la responsabilité de l'aide au retour dans le centre fédéral de Vallorbe.

Ce dernier occupe une place particulière dans le dispositif d'accueil de requérant(e)s d'asile en Suisse du fait de sa double vocation. Il s'agit d'une part

d'un centre d'accueil et d'orientation des personnes accueillies en Suisse dans le cadre de programmes de réinstallation « réfugiés de contingents » et d'autre part d'un centre de départ pour requérant(e) débouté(e) ou en procédure « Dublin ».

Le centre, d'une capacité d'accueil de 240 migrant(e)s dans sa nouvelle configuration, a accueilli les premières personnes à la mi-mars. Jusqu'à fin octobre, le taux d'occupation (contingent compris) a fluctué entre moins de cent personnes durant les premiers mois jusqu'à plus de deux cents au début de l'automne. Durant cette même période, il a accueilli un peu plus de 225 requérant(e)s dont plus de la moitié étaient en procédure Dublin (52%).



CFA Vallorbe

Grâce à l'excellente coopération et soutien du responsable du SEM, ainsi que le travail d'information auprès des différents partenaires effectué (en amont) par l'OIM jusqu'en mars, il a été relativement aisé de reprendre le mandat de l'aide au retour. Notre bureau assure une présence hebdomadaire dans le centre et, en fonction des besoins, nous pouvons également accueillir des résident(e)s du centre dans nos bureaux de Lausanne pour préparer les retours.

Au début, lors de la mise en œuvre de ce nouveau système, nous avons immédiatement reçu plusieurs demandes de personnes qui voulaient retourner rapidement au pays. Puis, les demandes d'aide au retour se sont raréfiées, malgré une amélioration de la visibilité de l'aide au retour dans les locaux et des présentations régulières lors des séances d'information, organisées chaque trois semaines par le responsable du centre.

Going Home

Aide au retour : un changement de perspective

Au total, durant les sept premiers mois d'activité, nous avons mené des entretiens avec une vingtaine de bénéficiaires potentiels et comptons neuf départs suite à l'intervention du CVR (8 retours au pays dont 4 avec une aide complémentaire, 1 avec un forfait SEM, 2 avec forfait du canton et un sans aide) sur moins d'une quinzaine de départs contrôlés depuis le centre de Vallorbe (retours au pays et Dublin).

La diminution de l'intérêt pour l'aide au retour au sein de la population du centre est probablement liée à l'origine des résident(e)s (plus de la moitié provenant de pays exclus de l'aide au retour), à la procédure et à la phase lors du transfert. Sur la centaine de personnes pouvant être éligibles, 39% étaient concernées par un retour au pays (dont 27 personnes pouvant espérer une aide pour un projet en cas demande d'aide) et 61% par un retour dans un pays « Dublin ».

Finalement, du fait du petit nombre de retours effectués, il semble encore trop tôt pour tirer un bilan représentatif de l'effet de l'aide au retour dans le nouveau dispositif. Nous pouvons néanmoins déduire, à ce stade, que l'aide au retour ne semble pas avoir de « pull effect ».

3. Compte-rendu sur le retour au pays

Voyage de service du SEM en Bosnie et Herzégovine

Thomas Lory, SEM

Une délégation du SEM a effectué du 5 au 8 août 2019 un voyage de service en Bosnie et Herzégovine (BiH), à Sarajevo et à Bihać.

Route des Balkans

Après la fermeture de la route des Balkans en mars 2016, les migrant(e)s ont cherché d'autres voies pour continuer leur voyage. C'est dans ce contexte que la BiH a enregistré en 2018 une forte augmentation des entrées illégales sur son territoire (env. 25 000). Cette augmentation se poursuit actuellement (07/2019 : env. 16 000). La majorité des migrant(e)s entrent en BiH par la Serbie et se concentrent ensuite dans l'ouest du pays (canton Una-Sana), pour tenter de franchir la frontière vers la Croatie. La frontière entre la Serbie et la Croatie

s'étend sur 317 km, alors que celle entre la BiH et la Croatie atteint 1011 km.



Campement Vucjak à Bihać

Réponse des autorités

L'OIM assure en grande partie – avec les autorités nationales – la coordination des différents acteurs internationaux, nationaux et régionaux. 95 % des migrant(e)s n'ont aucun document d'identité. Les principales nationalités déclarées sont : Pakistan, Iran, Afghanistan, Irak et Bangladesh. Sur 25 000 personnes entrées illégalement en 2018, près de 24 000 ont exprimé l'intention de demander l'asile. Une minorité a ensuite réellement déposé une demande d'asile formelle.

Aide au retour

Ce voyage de service a eu pour but, entre autres, d'établir les possibilités qui s'offrent à la Suisse en matière de soutien à l'aide au retour à partir de la BiH. À cette fin, la délégation suisse a rencontré, d'une part, les autorités bosniaques compétentes, le Service of Foreign Affairs (SFA) du Ministry of Security (MoS), et, d'autre part, l'antenne de l'OIM à Sarajevo. Avec des représentant(e)s de ces deux

Going Home

Aide au retour : un changement de perspective

organismes, elle a effectué des visites de terrain à Bihać.

Sur mandat du MoS, l'OIM met en œuvre une offre d'aide au retour financée par l'Union européenne. Cette offre, qui répond aux normes internationales, inclut, outre des prestations de conseil, un soutien lors des démarches visant à obtenir des papiers d'identité, des bilans de santé, l'organisation du voyage de retour et une assistance lors des transits, un soutien psychosocial et médical ainsi qu'une aide au retour de 1500 euros accordée à toutes et tous les bénéficiaires de l'offre après leur retour dans leur pays d'origine (500 euros en espèces et 1000 euros pour le logement, un projet professionnel ou un appui médical).

Selon les indications fournies par le SFA, les personnes encadrées par ce service voyagent certes de manière autonome mais n'obtiennent aucun autre soutien qu'un simple viatique (sandwich et eau minérale). Le SFA est chargé de mettre en œuvre le retour de ressortissant(e)s d'États tiers en s'appuyant sur des accords de réadmission avec les pays voisins et d'organiser les retours dans d'autres pays, principalement l'Albanie et la Turquie.

La visite à Bihać a confirmé que l'offre de l'OIM était aisément accessible : dans le bureau local du SFA, des affiches et des dépliants renseignent les personnes intéressées sur les prestations d'aide au retour, et dans l'important centre d'hébergement Bira (1500 personnes), un bureau de conseil de l'OIM est aménagé dans un conteneur. De surcroît, les contacts entre l'OIM et les migrant(e)s sont très étroits en raison des tâches d'encadrement assumées par cette organisation.

La visite du campement provisoirement mis en place par les autorités locales à Vucjak a montré que les besoins en Bosnie et Herzégovine étaient bien plus urgents dans d'autres domaines que dans l'aide au retour (hébergement, par ex.). Le Nouvel Observateur, par exemple, a consacré en octobre un article au campement de Vucjak :

www.nouvelobs.com/societe/20191024.AFP7299/migrants-en-bosnie-une-jungle-indigne.html

Visite de monitoring Irak

Pier Rossi-Longhi, OIM Berne

L'Irak est toujours une destination importante dans le cadre des retours volontaires depuis la Suisse. En 2018, 40 personnes et en 2019 (état : 27.11.19) 43 personnes sont retournées dans ce cadre-là (SIM, RAS ou les deux). Plus précisément, c'est surtout la région du gouvernement régional du Kurdistan (GRK) dans le nord qui est concernée (plus de 80%).



OIM Irak

Il a ainsi été décidé de sélectionner l'Irak pour une visite de monitoring en 2019. La délégation suisse était composée d'Urs von Arb et de Pier Rossi-Longhi, qui représentaient respectivement le SEM et l'OIM Berne. L'escale initialement prévue à Bagdad a dû être annulée, en raison des manifestations importantes ayant eu lieu fin octobre. Le programme comprenait donc la visite de cinq bénéficiaires à Erbil et cinq dans le nord de la région de Dohuk. Il a été constaté avec satisfaction que toutes les personnes rencontrées vivaient dans des conditions décentes, certaines s'en sortant évidemment mieux que d'autres. Une femme travaillant de manière indépendante nous a montré son nouveau salon de coiffure. La plupart des bénéficiaires masculins avaient opté pour un placement professionnel, dans des domaines diversifiés, tels que la restauration, la bijouterie, le transport, la vente d'aliments et la ferblanterie. Certains avaient également bénéficié d'une assistance pour trouver un logement, comme par exemple cet homme qui avait fait venir sa famille de la région de Salah-ad Din à Erbil. Les enfants y habitaient avec leur mère, qui est décédée pendant qu'il résidait en Suisse, le poussant à retourner

Going Home

Aide au retour : un changement de perspective

urgement en Irak.

Des informations supplémentaires ont également été récoltées sur le voyage vers l'Europe, notamment au niveau des coûts. Ceux-ci peuvent varier de EUR 1000 (billet d'avion) à USD 27 000 (lorsque des passeurs(euses) sont impliqué(e)s). Dès lors, il paraît évident que la perspective d'obtenir une aide au retour et à la réintégration ne représente pas un « pull factor » avant le départ d'Irak.

Etant donné que la mission avait lieu juste après l'intervention turque dans le nord de la Syrie, la délégation suisse s'est également rendue dans la province de Dohuk, pour visiter la région frontalière Irako-syrienne, où l'OIM recevait des réfugié(e)s en vue de leur transfert vers le camp de Bardarash. La situation dans le camp, où nous nous sommes aussi rendus, est bien organisée par le UNHCR. Toutefois, il apparaissait que le manque de place pourrait rapidement devenir problématique.

Une vidéo du voyage sera présentée lors de la prochaine journée des CVR en 2020. Il peut dans tous les cas être souligné que la région du GRK en Irak offre des perspectives intéressantes pour les bénéficiaires.

4. Divers

Sondage RüKo

Un sondage sur l'utilisation du matériel de communication sera partagé durant le mois de décembre 2019. Le but de cette initiative est de mieux comprendre quels sont les besoins en termes de communication, et, sur cette base, de développer une nouvelle stratégie. Un nouveau film à montrer dans les centres d'enregistrement et de procédure pourrait en découler. Une place importante sera également laissée aux nouvelles idées. Nous comptons donc sur votre coopération et vous en remercions d'avance.

Matériel de communication Aide au retour dans les CFA - Brochures RAZ

La brochure d'aide au retour avec le système dégressif destinée aux CFA, disponible sur l'Internet du SEM, existe maintenant en cinq langues supplémentaires: arabe, farsi, turc, russe et kurde kurmandj.



Going Home

Aide au retour : un changement de perspective

Florian Brändli au Ghana

Notre collègue Florian Brändli travaille désormais à Accra, au Ghana, toujours pour le compte de l'OIM. Il a en effet débuté sa nouvelle mission en août 2019. Il y gère un projet d'aide au retour et à la réintégration. D'après nos sources internes, il est déjà très bien intégré dans sa nouvelle équipe, comme c'était d'ailleurs le cas à Berne! Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans sa nouvelle mission et restons en contact régulier avec lui (un article plus détaillé dans Going Home suivra). C'est Zita Vicente qui le remplace, sur une base ad intérim. Bienvenue à elle!

Impressum

Éditeur : SEM et OIM, Communication
Aide au retour (RüKo)

Rédaction : Délia Baumgartner, SEM
Matthieu Bulliard, OIM

Collaboration : Thomas Lory, SEM
Pier Rossi-Longhi, IOM

Photos : © OIM, SEM

Layout : Christa Burger, SEM

Contact : SEM: 058 465 11 11
OIM: 031 350 82 11

E-Mail : info@sem.admin.ch
bern@iom.int

Internet : switzerland.iom.int
www.sem.admin.ch
www.youproject.ch

